

Note de Claire Gibault et de Jean-Marie Cavada sur l'adoption internationale en Roumanie

Nous avons eu connaissance d'un article du mois dernier rédigé par le Représentant de l'UNICEF en Roumanie dans Le Monde Diplomatique qui dénonce l'aggravation de la situation en Roumanie, puisqu'il constate :

- une augmentation du nombre d'enfants laissés dans les hôpitaux pendant les premières années de leur vie et qui parfois ne sont pas déclarés à l'état civil,
- des réintégrations forcées dans les familles d'origine d'enfants non désirés, ce qui expose ces enfants soit à des abus de quelques sortes qu'ils soient, soit à de la négligence,
- le placement de milliers d'enfants dans des familles d'accueil rémunérées, ce qui est un système extrêmement coûteux pour la Roumanie et qui ne permet pas de contrôle efficace en raison d'une pénurie de travailleurs sociaux formés à cet effet,
- l'abandon d'enfants à la rue dès leur majorité et
- la diminution paradoxale du nombre d'adoptions nationales puisque les juges doivent s'assurer au préalable que l'enfant abandonné ne peut être adopté par sa famille élargie.

De plus, nous recevons chaque jour des courriers d'associations de protection de l'enfance roumaine qui nous appelle au secours.

Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, s'est dite "*très favorable aux récentes initiatives du Parlement européen qui commencent à remettre en question l'approche actuelle très restrictive de l'adoption internationale*" dans un communiqué de presse du 20 novembre 2006.

Par ailleurs, le Parlement européen dans son dernier rapport sur l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne "*suggère que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures effectue un suivi des réformes entreprises sur l'adoption et sur la protection de l'enfant en Roumanie à partir du 1^{er} janvier 2007*".

Il est particulièrement urgent d'agir maintenant, car la Roumanie est arrivée à une étape charnière, et ce à plusieurs égards :

- depuis le 1^{er} janvier, la Roumanie est maintenant un Etat membre à part entière de l'Union européenne, ce qui permet aux autorités roumaines de réfléchir à ce problème sans le spectre du refus d'adhésion et

- l'interdiction de l'adoption internationale est en place depuis maintenant 6 ans, le temps d'une évaluation est donc venu. Selon nos informations, le gouvernement roumain est prêt à avancer sur ce thème. Après le coup d'arrêt donné en 2001 aux adoptions internationales, les autorités sont en mesure de faire un état des lieux des effets de ces mesures, que vous aviez qualifiées de "*strictes*" lors de la conférence du 9 novembre 2006. Or, aujourd'hui, bien que la législation roumaine sur la protection de l'enfance soit d'un niveau satisfaisant, il s'avère que les droits de l'enfant ne sont pas respectés en Roumanie comme l'ont souligné plusieurs ONGs de protection des enfants car le gouvernement roumain ne respecte pas les lois dont il s'est pourvu. Il nous semble que ces manquements au droit sont liés à cette législation non adaptée à un pays tel que la Roumanie à l'heure actuelle.

La Roumanie ne doit pas se sentir isolée, d'autres pays ont recours à l'adoption internationale et cela permet de gérer les problèmes liés à la protection de l'enfance quand le pays ne le peut pas seul, ce n'est pas une honte et la France y a aussi parfois eu recours. La Bulgarie qui prend exemple sur la Roumanie va au devant des mêmes difficultés. Il faut enrayer ce problème maintenant en Roumanie afin qu'il ne se propage pas en Europe. Pour empêcher cette dérive, il est nécessaire d'aider la Roumanie à réexaminer les dossiers en suspens et à remettre en place un système d'adoption internationale basé sur des procédures transparentes et sûres. Nous proposons à ce sujet à la Roumanie de bénéficier des recommandations de la Conférence de La Haye, tel que nous l'a suggéré son Secrétaire général, Hans Van Loon, et nous sommes d'ores et déjà en train de monter avec son appui un groupe de haut niveau sur la protection de l'enfance et l'adoption internationale. Il s'agit ici des droits de l'enfant et c'est à l'Union d'agir pour en garantir le respect afin que la situation ne continue pas de se détériorer.

reflé